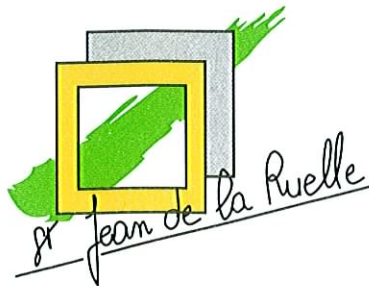


Cabinet du Maire  
Le 5 juin 2007



Monsieur Claude DIOT  
Président de l'Association  
« En toute franchise »  
133, rue d'Orléans  
45640 SANDILLON

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me transmettre la copie du courrier que vous avez adressé à Monsieur le Président de l'Agglomération Orléans Val de Loire, concernant l'implantation d'un nouveau centre commercial sur la commune de La Chapelle Saint Mesmin et je vous en remercie.

Je tiens à vous confirmer que je partage totalement votre position sur ce dossier et sur les conditions dans lesquelles cette décision a été prise, au mépris des engagements qui avaient été pris collectivement, après une large concertation.

Cette décision est en effet en totale contradiction avec la charte d'orientation et de développement du commerce qui a été adoptée en février 2004 par l'ensemble des maires de l'agglomération et ce au détriment de l'intérêt général et d'un développement commercial équilibré et durable de notre agglomération.

Sur la forme, j'estime qu'il s'agit d'un désaveu du travail des élus et de tous les partenaires qui, ainsi que vous l'évoquez, ont participé à l'élaboration de cette charte. En tant qu'élu de la communauté d'agglomération, je ne peux cautionner cette décision.

J'ai fait part à Monsieur le Président de l'Agglomération, de ma très vive désapprobation concernant cette décision et les conditions dans lesquelles elle a été prise.

C'est également une des raisons pour laquelle, le conseil municipal de Saint Jean de la Ruelle, au cours de la dernière réunion du 1<sup>er</sup> juin 2007, s'est prononcé défavorablement sur le projet de document d'orientations générales du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération orléanaise.

Je tenais à vous faire part de ma position sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Christophe Chaillou  
Conseiller Général du Loiret  
Maire de Saint Jean de la Ruelle